

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle des séances de l'Hôtel de Ville du 258, rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 19 h 30, ce mardi 7 janvier 2020, séance à laquelle assistaient :

M^{me} Guylaine Perreault

M. Clément Allard

M^{me} Myriam Arbour

M. Sébastien Ricard

M. Denis Ricard

sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud était absente de cette séance.

M^{me} Annie Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Ouverture de la séance (19 h 30)

2020-01-01 Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.
Adoption de l'ordre du jour

2020-01-02

**RÉINTÉGRATION DES FONCTIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents QUE :

CONSIDÉRANT le retour à ses fonctions de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Annie Frenette, de la Municipalité de Saint-Alexis en date du 6 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Lorraine C. Gamelin, en remplacement de M^{me} Frenette, a terminé sa période de remplacement le 19 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de redonner tous les pouvoirs que détient le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à M^{me} Annie Frenette, de signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité ainsi que de signer tous les retraits, transferts et chèques dans les comptes de la Caisse Desjardins Montcalm et de la Ouareau.

2020-01-03 Sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Annie Frenette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière